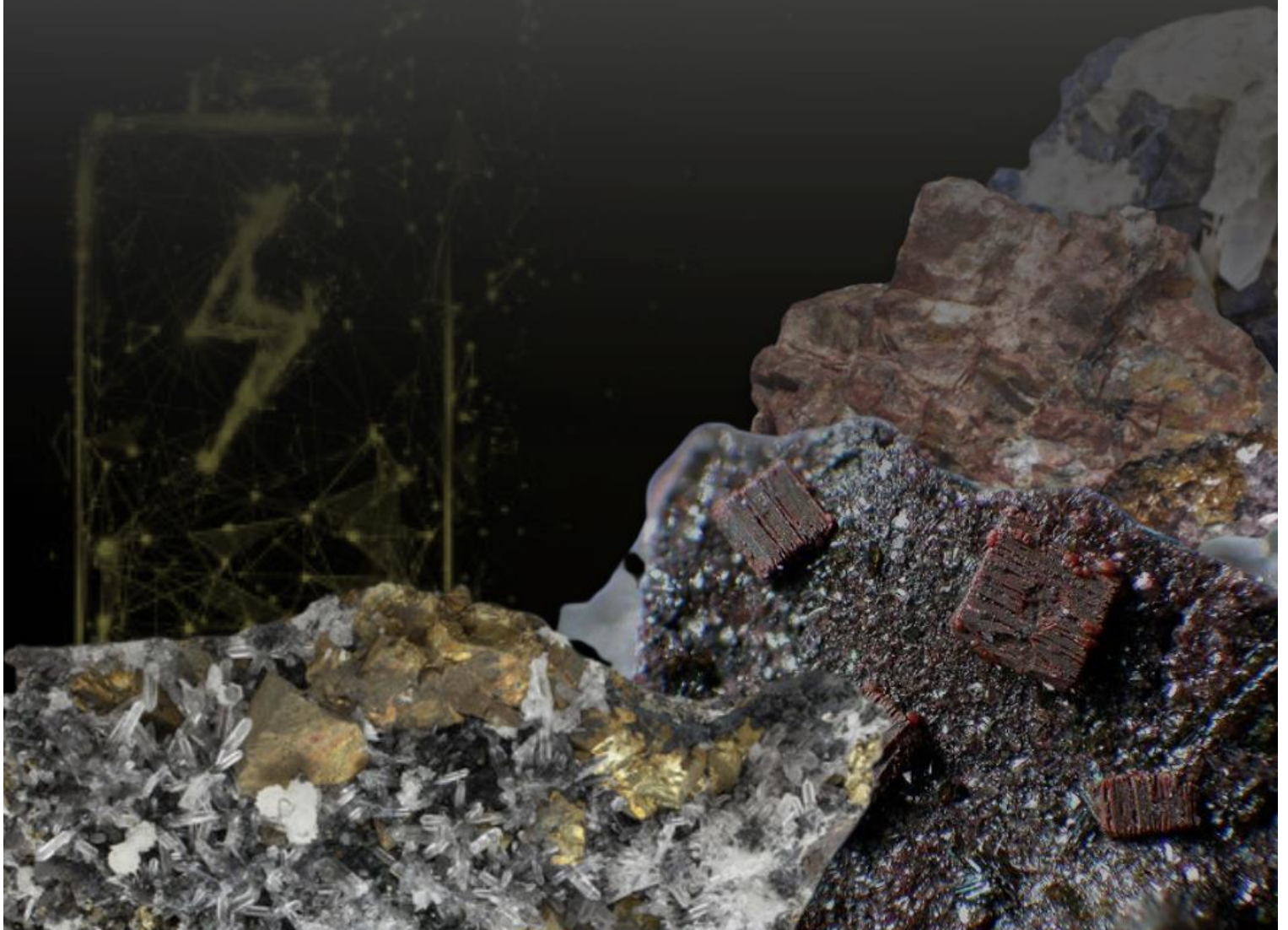


Montréal, le 13 Mars, 2023

AUXICO RESOURCES

AUXICO RESOURCES CANADA INC.

Avis D'Assemblée Générale Annuelle Et
Extraordinaire Et Circulaire De Renseignements De
La Direction Qui Se Tiendra Le 12 Avril, 2023





AUXICO RESOURCES CANADA INC.

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
QUI SE TIENDRA LE 12 AVRIL 2023**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE l'Assemblée des actionnaires (« L'Assemblée ») de Ressources Auxico Canada Inc. (« **Auxico** » ou la « **Société** ») se tiendra le 12 avril 2023 à 11 h (heure de l'Est). Il sera possible de rejoindre l'Assemblée par le biais d'une plate-forme de vidéo en ligne, ou par téléphone.

Pour rejoindre la vidéoconférence, veuillez suivre ce lien :

<https://us02web.zoom.us/j/83951059153?pwd=V2k2TWZmcHltWWRLSTRhMkFNZEZMUT09>

Code d'accès : 798817

Pour rejoindre la conférence par téléphone, veuillez composer :

À compter du Canada : +1 438 809 7799

À compter du Royaume-Uni : +44 330 088 5830

Depuis d'autres pays, veuillez trouver votre numéro local à :

Numéros d'appel internationaux :

<https://us02web.zoom.us/j/kcSH5xulyx>

Identifiant de la réunion : 839 5105 9153

Code d'accès : 798817

AFFAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES :

1. recevoir les états financiers vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 30 septembre 2022 et le rapport des auditeurs à ce sujet;
2. élire les administrateurs de la Corporation pour l'année suivante;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, si cela est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire pour réapprouver le régime actuel d'options d'achat d'actions à 10 %;
5. traiter toute autre question qui peut être dûment soumise à l'Assemblée et à tout ajournement correspondant.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour les sollicitations de procurations fournit des informations détaillées sur les éléments qui seront soumis à l'Assemblée et doit donc être considérée comme faisant partie du présent avis.

Les Actionnaires incapables d'assister à l'Assemblée en personne doivent lire les notes accompagnant la procuration et remplir et retourner la procuration au Registraire et agent de transfert de la Société dans les délais et à l'endroit indiqués dans lesdites notes à la procuration.

La procuration est sollicitée par la Direction et vous pouvez la modifier, si vous le désirez, en rayant les noms qui y figurent et en insérant dans l'espace prévu le nom de la personne que vous désirez vous représenter à l'Assemblée.

Les administrateurs ont fixé la clôture des affaires au 8 mars 2023 ou, l'avant-dernier jour ouvrable avant la date de tout ajournement ou report de celui-ci, comme date d'enregistrement pour la détermination des actionnaires ayant droit à un avis ayant le droit de voter à l'Assemblée par procuration, conformément et sous réserve des dispositions des lois applicables.

Montréal, le 13 mars 2023

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Mark Billings

Président du conseil d'administration

AUXICO RESOURCES CANADA INC. CIRCULAIRE D'INFORMATION

PARTIE I RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉUNION

DATE, HEURE ET LIEU DE LA RÉUNION

La présente circulaire d'information (la « **Circulaire** ») est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction d'Auxico Resources Canada inc. (« **Auxico** » ou la « **Société** ») pour utilisation lors de l'assemblée générale annuelle (l'« **Assemblée** ») des détenteurs (« **Actionnaires** ») d'actions ordinaires dans le capital social de la Société (les « **Actions ordinaires** ») qui se tiendra sous forme de réunion virtuelle via une plate-forme de vidéo en ligne, le 12 avril 2023 à 11 h (heure de l'Est) ou tout ajournement de celui-ci aux fins énoncées dans l'Avis de convocation ci-joint. Sauf indication contraire, les informations contenues dans les présentes sont datées du 8 mars 2023 et tous les montants en dollars indiqués dans les présentes sont exprimés en dollars canadiens.

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La sollicitation des procurations se fera principalement par la poste, mais les procurations peuvent également être sollicitées personnellement ou par téléphone, par télécopie, par Internet, par publicité ou par des dirigeants ou des employés réguliers d'Auxico à un coût minime. Auxico assumera le coût de la sollicitation de procurations de la direction.

QUORUM POUR LA RÉALISATION DES AFFAIRES

Une personne assistant à l'Assemblée et représentant personnellement ou par procuration un ou plusieurs actionnaires détenant au moins la majorité des voix rattachées aux actions ordinaires en circulation, constituera le quorum. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de l'Assemblée, les Actionnaires présents virtuellement ou représentés par procuration peuvent ajourner l'Assemblée pour moins de 30 jours et la reconvoquer à une autre date et lieu fixés, mais ne peuvent traiter d'autres affaires.

La Société a décidé de tenir son Assemblée entièrement par voie électronique. En cas d'interruption de la communication avec un ou plusieurs Actionnaires, l'Assemblée restera valable si le quorum est maintenu. Une personne participant à une réunion tenue par voie électronique est réputée être présente à la réunion. Si vous souhaitez assister et participer à l'Assemblée par de tels moyens électroniques, veuillez vous reporter aux renseignements contenus dans la présente Circulaire ou communiquer avec la Société ou Computershare Investor Services inc. pour obtenir de plus amples instructions.

NOMINATION ET RÉVOCATION DE PROCURATIONS

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des hauts dirigeants d'Auxico. **Un Actionnaire peut choisir de se faire représenter à l'Assemblée par une personne autre que celles nommées dans le formulaire de procuration. Ce représentant n'est pas tenu d'être actionnaire.** Un Actionnaire qui souhaite nommer une autre personne comme son mandataire peut le faire soit en saisissant le nom de cette personne dans l'espace prévu dans le formulaire de procuration, soit en remplissant un autre formulaire de procuration approprié et, dans tous les cas, livrer la procuration dûment complétée au Registraire et agent de transfert d'Auxico, Computershare Investor Services inc., au 1500, boulevard Robert-Bourassa, Montréal, Québec, H3A 3S8, avant 17 h le 10 avril 2023 ou, si l'Assemblée est ajournée, 48 heures (exclusion faite du samedi, dimanche et jours fériés), précédant le jour de l'Assemblée ajournée.

Un Actionnaire qui a accordé une procuration peut la révoquer pour toute question sur laquelle un vote n'a pas déjà été exprimé en vertu de l'autorité conférée par cette procuration et peut le faire :

- (a) en remplissant et en signant une procuration portant une date ultérieure et en la déposant tel que décrit ci-dessus;
- (b) en déposant un document qui révoque la procuration, signé par lui-même ou par son mandataire autorisé par écrit
 - i. au siège social d'Auxico à tout moment jusqu'au dernier jour ouvré inclus précédant le jour de l'Assemblée, ou de tout ajournement de celui-ci, au cours duquel la procuration doit être utilisée, ou
 - ii. auprès du président de l'Assemblée, le jour de l'Assemblée ou de tout ajournement de celle-ci; ou
- (c) de toute autre manière autorisée par la loi.

L'Assemblée aura lieu en ligne au moyen d'une plate-forme vidéo en ligne. Les Actionnaires ne pourront pas assister personnellement à l'assemblée. Un résumé des informations dont les actionnaires auront besoin pour assister à l'assemblée en ligne est fourni ci-dessous. L'assemblée débutera à 11 h (heure de l'Est) le 12 avril 2023.

Le vote se fera entièrement au moyen du formulaire de procuration ci-joint. Il n'y aura pas de vote par scrutin lors de l'AGA.

Lorsque vous cliquez sur le lien au bas de ce courriel, il vous sera demandé votre nom et votre courriel. Après avoir terminé et cliqué sur soumettre, vous aurez accès à l'Assemblée. Utilisez-le pour vous rejoindre à l'AGA, et soumettre des questions lors de la réunion du 12 avril.

Rejoindre l'Assemblée

Veillez rejoindre la réunion 10 minutes avant l'heure prévue (10h50), ce qui vous laissera le temps de vous connecter et de vous installer. Veuillez faire preuve de patience pendant que nous nous préparons à commencer la réunion prévue à 11h00, heure de l'Est. Lorsque vous vous connectez pour la première fois à la réunion, vous serez dans la salle d'attente. Veuillez patienter pendant que nous vérifions votre présence sur la liste d'inscription et vous admettons à la réunion.

A 11 h 00, le Président fera une brève introduction, reprendra quelques notes techniques et ouvrira la réunion.

Si vous participez à l'aide de votre téléphone intelligent, veuillez télécharger au préalable l'application Zoom sur le magasin Apple, Google ou Windows approprié et l'ouvrir avant de cliquer sur le lien de courriel pour rejoindre la réunion.

Après avoir été admis à la réunion, assurez-vous que le nom d'écran dans votre fenêtre Zoom est votre prénom et votre nom. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez modifier cela en cliquant sur Participants en bas de la fenêtre principale de Zoom, survolez votre nom, cliquez sur « More » (Plus), cliquez sur « Rename » (Renommer) puis remplacez votre nom.

Chaque participant doit être connecté à la réunion à partir d'un appareil unique.

Si votre ordinateur n'a pas de microphone ou de haut-parleurs, vous pouvez suivre l'audio en appelant sur votre téléphone pendant que vous visionnez sur un autre appareil.

1. Ouvrir le courriel d'invitation
2. Au bas du courriel, localisez l'identifiant de la réunion et votre code d'accès unique
3. Sur votre téléphone, composez le 1 (855) 703-8985 (REMARQUE : les numéros dans le courriel de confirmation Zoom peuvent entraîner des frais d'interurbain)
4. Entrez l'identifiant de réunion de votre courriel, suivi de #
5. Lorsque vous y êtes invité, saisissez votre code d'accès unique.

Votre inscription Zoom

- Pour votre inscription Zoom, veuillez vous connecter au portail Web Zoom.
- Dans le menu de navigation, cliquez sur rejoindre une réunion

Le 12 avril, veuillez utiliser le lien et le mot de passe unique figurant dans le courriel de confirmation d'inscription Zoom.

Il est important que vous soyez connecté à l'Internet à tout moment pendant l'Assemblée afin de voter au début du scrutin. Il est de votre responsabilité d'assurer la connectivité pendant toute la durée de l'Assemblée.

EXERCICE DISCRÉTIONNAIRE DES FONDÉS DE POUVOIR

Si vous avez nommé les fondés de pouvoir de la Direction à titre de mandataires, ils exerceront, à moins que vous ne donniez des instructions contraires, les droits de vote rattachés à vos Actions ordinaires à l'Assemblée comme suit :

- **POUR l'élection des candidats proposés au postes d'administrateurs;**
- **POUR la nomination de BDO LLP, Société de comptables professionnels agréés à titre d'auditeur d'Auxico;**
- **POUR la résolution autorisant les administrateurs à fixer la rémunération à verser aux auditeurs ;**
- **POUR la résolution de réapprouver le régime actuel d'options d'achat d'actions à 10 %;**
- **POUR toute autre question qui peut être dûment soumise à l'Assemblée et à tout ajournement de celle-ci.**

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont nommées, à l'égard de modifications aux questions identifiées dans l'avis de convocation ci-joint (l'« Avis de convocation ») et à d'autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'Assemblée.

À la date de la présente Circulaire, la direction d'Auxico n'a pas connaissance de telles modifications, variations ou autres questions qui devraient être soumises à l'Assemblée autres que les questions mentionnées dans l'Avis de convocation. Si des questions qui ne sont pas à présent connues sont correctement soumises à l'Assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront sur ces questions conformément à leur meilleur jugement.

TITRES AVEC VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES AVEC VOTE

À la date de la présente Circulaire, 78,654,578 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Tous les actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 8 mars 2023 (la « **Date de référence** ») auront droit, à l'Assemblée, à une voix pour chaque action ordinaire détenue.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants d'Auxico, à la date de la présente Circulaire, aucune personne n'est propriétaire véritable ni n'exerce de contrôle ou de garde sur, directement ou indirectement, plus de dix pour cent 10 % des Actions ordinaires avec droit de vote en circulation.

AVIS AUX PORTEURS VÉRITABLES D' ACTIONS

Les informations présentées dans cette section doivent être examinées attentivement par les Actionnaires non inscrits. Les Actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (les « **Actionnaires véritables** ») doivent noter que seules les procurations déposées par les Actionnaires dont les noms figurent dans les registres tenus par le Registraire et agent de transfert d'Auxico en tant que détenteurs inscrits (« **Actionnaires inscrits** ») seront reconnus et mis en œuvre lors de l'Assemblée.

Si des Actions ordinaires sont inscrites sur un relevé de compte fourni à un Actionnaire par un courtier, ces Actions ordinaires ne seront, selon toute vraisemblance, pas immatriculées au nom de l'Actionnaire. De telles Actions ordinaires seront plus vraisemblablement immatriculées au nom du courtier de l'Actionnaire ou d'un mandataire de ce

courtier. Au Canada, la grande majorité de ces actions sont enregistrées sous le nom de CDS & Co. (le nom d'enregistrement de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui agit à titre de prête-nom pour de nombreuses maisons de courtage canadiennes). Aux États-Unis, la grande majorité de ces actions sont enregistrées sous le nom de CEDE & Co. (le nom d'enregistrement de The Depository Trust Company, qui agit en tant que prête-nom pour de nombreuses sociétés de courtage américaines). Les Actions ordinaires détenues par les courtiers (ou leurs mandataires ou prête-noms) au nom du client d'un courtier ne peuvent faire l'objet d'un droit de vote que conformément aux instructions de l'Actionnaire véritable. Sans instructions spécifiques, il est interdit aux courtiers et à leurs agents et prête-noms de voter sur les actions pour les clients du courtier. **Par conséquent, chaque Actionnaire véritable doit s'assurer que les instructions de vote sont communiquées à la personne appropriée bien avant l'Assemblée.**

*Le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti exige que les courtiers et autres intermédiaires demandent des instructions de vote aux Actionnaires véritables avant les Assemblées des actionnaires. Les divers courtiers et autres intermédiaires ont leurs propres procédures d'envoi par la poste et fournissent leurs propres instructions de retour aux clients, qui doivent être suivies attentivement par les Actionnaires véritables afin de s'assurer que leurs Actions ordinaires sont votées à l'Assemblée. Le formulaire de procuration fourni à un Actionnaire véritable par son courtier (ou le mandataire du courtier) est essentiellement similaire au formulaire de procuration fourni directement aux Actionnaires inscrits. Cependant, son objectif se limite à indiquer à l'Actionnaire inscrit (c'est-à-dire le courtier ou l'agent du courtier) comment voter au nom de l'Actionnaire véritable. Au Canada, la grande majorité des courtiers délègue désormais la responsabilité d'obtenir les instructions des clients à Broadridge Investor Communications (« **Broadridge** »), anciennement connue sous le nom d'ADP Investor Communications. Broadridge prépare généralement un formulaire d'instructions de vote lisible par machine, envoie ces formulaires aux Actionnaires véritables et leur demande de retourner les formulaires à Broadridge, ou de communiquer autrement les instructions de vote à Broadridge (par Internet ou par téléphone, par exemple). Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues et fournit des instructions appropriées concernant le vote des Actions ordinaires devant être représentées à l'Assemblée. Un Actionnaire véritable qui reçoit un formulaire d'instructions de vote Broadridge ne peut pas utiliser ce formulaire pour exercer les droits de vote rattachés aux Actions ordinaires directement à l'Assemblée. Les formulaires d'instructions de vote doivent être retournés à Broadridge (ou les instructions concernant le vote des Actions ordinaires doivent autrement être communiquées à Broadridge) bien avant l'Assemblée afin que les Actions ordinaires aient droit de vote. Si vous avez des questions concernant le vote des Actions ordinaires détenues par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire (l'« **Intermédiaire** »), veuillez communiquer avec votre Intermédiaire pour obtenir de l'aide.*

Bien qu'un Actionnaire véritable puisse ne pas être reconnu directement à l'Assemblée aux fins des droits de vote sur les Actions ordinaires immatriculées au nom de son courtier (ou de l'agent de son courtier), un Actionnaire véritable peut assister à l'Assemblée en tant que fondé de pouvoir de l'Actionnaire inscrit et voter pour les Actions ordinaires en tant que fondé de pouvoir de l'Actionnaire inscrit en inscrivant son propre nom dans l'espace vide du formulaire de procuration qui lui a été remis par son courtier (ou de l'agent de son courtier) et le retourner à ce courtier (ou de l'agent de son courtier) conformément aux instructions du courtier (ou instructions de l'agent).

Toutes références aux Actionnaires dans la présente Circulaire, le formulaire de procuration ci-joint et l'Avis de convocation s'adressent aux Actionnaires inscrits, sauf indication contraire.

PARTIE II **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES OU SOCIÉTÉS POUR CERTAINS POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Sauf indication contraire dans les présentes, le cas échéant, aucune personne qui a été administrateur ou membre de la haute direction d'Auxico à quelque moment que ce soit depuis le début de son dernier exercice, aucun candidat proposé par la direction d'Auxico pour l'élection en tant qu'administrateur d'Auxico et aucun associé ou affilié des personnes susmentionnées, n'a d'intérêt important, direct ou indirect, par le biais de la propriété effective ou autrement, dans les questions devant être traitées à l'Assemblée autre qu'en leur qualité d'Actionnaire.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés vérifiés d'Auxico pour les exercices clos les 30 septembre 2022 et le rapport des commissaires aux comptes y afférents, vous seront présentés à l'Assemblée. Une copie de ces états financiers, ainsi que le rapport des auditeurs sur ceux-ci et le Rapport d'analyse et gestion de la direction, seront envoyés par la poste aux Actionnaires qui renvoient la « carte de retour de demande des états financiers annuels et intermédiaires », envoyés par la poste aux Actionnaires dans le cadre de l'Assemblée générale et extraordinaire annuelle de 2023 de la Société et ont indiqué à la Société qu'ils souhaitaient recevoir ces documents. Les actionnaires peuvent demander une copie de nos futurs états financiers et Rapport de d'analyse et de gestion en remplissant notre carte de demande supplémentaire qui accompagne l'Avis de convocation et la présente Circulaire. Ces états financiers et le Rapport d'analyse et de gestion peuvent également être consultés sur SEDAR. Voir « Partie VIII - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE » ci-dessous.

NOMINATION DES AUDITEURS

Le conseil d'administration de la société (le "**Conseil d'administration**") recommande, sur l'avis du comité de vérification, que BDO LLP, société de comptables professionnels agréés ("**BDO**"), soit nommé auditeur de la société pour l'année à venir. Le conseil d'administration examine les honoraires d'audit annuels et étudie la question de l'indépendance des auditeurs dans le contexte de tous les services fournis à la société.

Le Conseil a approuvé la nomination de BDO en tant que vérificateur à compter du 9 mars 2022. Guimond Lavallée Inc, comptables professionnels agréés ("**Guimond**"), l'auditeur précédent, a informé la société qu'à la demande de celle-ci, il avait démissionné en tant qu'auditeur de la société à compter du 9 mars 2022. Des documents supplémentaires relatifs au changement d'auditeur, à savoir l'avis de changement d'auditeur et les accusés de réception de cet avis par BDO et Guimond, figurent à l'annexe A de la présente circulaire. Il n'y a eu aucun " événement à déclarer " au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.

Les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter POUR l'élection des six candidats dont les noms sont indiqués ci-dessous, sur tout scrutin qui pourrait être demandé, à moins que l'autorisation de le faire ne soit refusée.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts d'Auxico prévoient que le conseil d'administration d'Auxico sera composé d'au moins un et d'un maximum de dix administrateurs. Le Conseil est actuellement composé de huit administrateurs.

Les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter POUR l'élection des six candidats dont les noms sont indiqués ci-dessous, sur tout scrutin qui pourrait être demandé, à moins que l'autorisation de le faire ne soit refusée.

La direction d'Auxico n'envisage pas qu'un des candidats ne soit pas en mesure de siéger en tant qu'administrateur. Un Conseil de huit administrateurs doit être élu à l'Assemblée pour servir la prochaine assemblée générale annuelle de la Société, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

Le tableau suivant et les notes y afférentes indiquent le nom de chaque personne proposée pour être mise en candidature pour l'élection au poste d'administrateur d'Auxico; le poste et la fonction occupés par la personne à Auxico; l'occupation ou l'emploi principal de la personne; l'année au cours de laquelle cette personne est devenue administrateur d'Auxico; et, au meilleur de la connaissance des administrateurs et dirigeants d'Auxico, le nombre d'Actions ordinaires détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sous réserve des directives de cette personne à la date de la présente Circulaire.

Nom	Dirigeant depuis	Poste à Auxico	Occupation ou emploi principal	Nombre d'Actions ordinaires détenues ou détenues en propriété véritable
Frederick Kozak	2022	Président, chef de la direction et administrateur	Président, chef de la direction et administrateur, Auxico	125,000
Mark Billings	2016	Président du conseil et Administrateur Comité de vérification (Président)	Président du conseil et Administrateur, Auxico Président du comité de vérification, Auxico	781,500
Pierre Gauthier⁽¹⁾	2014	Président émérites et administrateur	Président émérites et administrateur, Auxico	5,296,800 ⁽¹⁾
Kenneth “Buzz” West	2018	Administrateur Comité de vérification	À la retraite	600,000
Joseph Lau	2019	Administrateur Comité de vérification	Fondateur et président de Rockhound Limitée	90,000
Richard Boudreault	2021	Administrateur	Professeur associé à l'École Polytechnique de Montréal et à l'Université de Waterloo.	S/O
	2019	Chef de la direction	Dymedso	S/O
Melissa Sanderson	2022	Administrateur	Présidente, American Rare Earths	S/O
Byron King	2022	Administrateur	Géologue Rédacteur, présentateur auprès d'Investor Intel, couvrant les sociétés juniors d'exploration/développement de ressources.	S/O
Jacques Arsenault	2017	Directeur financier	Directeur financier, Auxico	S/O
Michel Lebeuf Jr.	2017	Secrétaire corporatif	Associé à Dunton Rainville LLP	S/O

(1) M. Pierre Gauthier détient personnellement 284 900 actions ordinaires du capital social d'Auxico et détient en propriété véritable et 2 292 000 actions ordinaires du capital social d'Auxico par l'entremise de Gencap inc. une entreprise contrôlée par M. Pierre Gauthier et détient en propriété véritable 2 719 900 actions ordinaires du capital-actions d'Auxico par l'entremise de Seed Capital inc., une société contrôlée par M. Pierre Gauthier.

Antécédents - Administrateurs et membres de la haute direction proposés

Ce qui suit est une brève description de chacun des administrateurs et membres de la haute direction proposés de la Société, y compris leurs noms, postes proposés et responsabilités au sein de la Société :

Frederick Kozak, président-directeur général et administrateur

M. Kozak est un dirigeant chevronné dans le domaine des marchés financiers et des ressources, avec près de 40 ans d'expérience au niveau national et international. Il a passé la dernière partie de sa carrière en tant que cadre supérieur et membre du conseil d'administration de sociétés privées et publiques, notamment en tant que cofondateur d'une jeune société publique internationale d'exploration pétrolière et gazière. Auparavant, il a travaillé en tant qu'analyste d'actions de renommée mondiale, notamment chez Canaccord Genuity et Haywood Securities. Plus récemment, M. Kozak a été président d'une société canadienne d'exploration des terres rares et de l'uranium.

Mark Billings, président du conseil d'administration et administrateur

M. Billings est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School et il est Analyste financier agréé. Il a été banquier d'investissement, ayant levé des centaines de millions de dollars pour des sociétés à petite capitalisation, dont plusieurs sociétés minières juniors. M. Billings a également fondé et géré des sociétés du secteur des ressources juniors, en plus d'être chef de la direction, directeur financier ou administrateur de plusieurs sociétés de ressources cotées en bourse au Canada et à l'étranger.

Pierre Gauthier, président « émérite » du conseil, et administrateur

M. Gauthier détient un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia. Fondateur, président et chef de la direction de Dundee Sustainable Technologies inc. jusqu'en décembre 2014. Au cours des 20 dernières années, il a participé à la levée de fonds de plus de 500 millions de dollars de financement dans divers projets. M. Gauthier est l'inventeur d'une technologie brevetée d'extraction par ultrasons pour les minéraux critiques et les terres rares.

Richard Boudreault, administrateur

Entrepreneur en série à succès et cadre de niveau C, M. Boudreault a occupé des postes de direction au sein d'organisations de toutes tailles dans les secteurs privé et public et a siégé à plus de 30 conseils d'administration. Il a dirigé des organisations dans divers secteurs, notamment les matériaux avancés, les ressources naturelles et la métallurgie, les technologies propres, la photonique, les dispositifs médicaux, l'énergie (hydrocarbures) et le nucléaire, le Big Data et l'IA, de même que l'aérospatiale. De 2005 à 2014, M. Boudreault a été chef de la direction de la firme de technologies propres Orbite Aluminae, où il a constitué plus de 140 M\$ en financement auprès de sources institutionnelles et gouvernementales et a fait passer l'entreprise en démarrage à société cotée en bourse avec une valorisation de 500 M\$. M. Boudreault est titulaire d'un baccalauréat en physique appliquée, d'une maîtrise en administration des affaires et d'une maîtrise professionnelle en ingénierie, qu'il a obtenues chez Cornell. Il continue de s'impliquer dans le milieu universitaire, ayant publié dans diverses revues à comité de lecture et publications scientifiques, et il est professeur adjoint à l'École Polytechnique de Montréal où il enseigne et effectue des recherches appliquées sur le génie chimique environnemental, la chimie verte et les innovations de technologies propres.

Kenneth (Buzz) West, administrateur

Ancien soldat et chef de Reuters, Moyen-Orient et Afrique, Buzz a passé les 25 dernières années en tant qu'entrepreneur dans les domaines des ressources naturelles, de la haute technologie et de la sécurité. Il a récemment pris la retraite en tant que président du groupe Kingswood Holdings Ltd, propriétaire de KW-Wealth, dont les actifs sous gestion s'élèvent à environ 7 milliards de livres sterling. Il possède une vaste expérience dans le domaine des services financiers. M. West a été le fondateur et le président d'Ashcourt Rowan plc, dont les actifs sous gestion s'élevaient à environ 6 milliards de livres sterling. M. West a également été président de la société d'expertise en sinistres GAB Robins, les faisant passer de la gestion rachat à la vente commerciale au groupe américain Crawford. Il a également été directeur non exécutif senior de la société de télécommunications norvégienne Norcon plc.

Joseph Lau, administrateur

M. Lau est le fondateur et président de Rockhound Limited, une société privée basée à Hong Kong qui a été créée en 2006 pour servir les secteurs des ressources minérales, de l'exploitation minière et de l'exploration. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Concordia et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa. Depuis son retour à Hong Kong en 1994, M. Lau a occupé des postes de cadre supérieur dans divers secteurs, notamment les services financiers, l'immobilier, les télécommunications et la bijouterie au détail. Il est membre de l'Institut de chimie du Canada et de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. M. Lau a précédemment été administrateur d'Auxico avant l'inscription de la Société à la Bourse des valeurs canadiennes en octobre 2017.

Melissa Sanderson, administratrice

Melissa Sanderson est une fondatrice et une dirigeante expérimentée tournée vers l'avenir, qui conseille les conseils d'administration et les entreprises sur la manière de se positionner pour un succès durable en adoptant la diversité, l'inclusion et la compassion. Sa carrière internationale de 30 ans comprend la diplomatie, la négociation et les affaires. Elle est professeur de pratique à la Thunderbird School of Global Management en Arizona. Melissa a été diplomate de haut rang, notamment en tant que chargée d'affaires à l'ambassade des États-Unis à Kinshasa, en République démocratique du Congo. En tant que vice-présidente internationale de Freeport-McMoRan, elle a coordonné les fonctions environnementales, sociales et gouvernementales de Freeport au Pérou et au Chili, ainsi qu'en RDC. Melissa a reçu de nombreuses récompenses, dont le Superior Honor Award du département d'État américain et l'inclusion dans le Who's Who of American Women Bankers.

Byron King, administrateur

Byron King a une carrière internationale exceptionnelle et se concentre sur l'espace des minéraux critiques, les marchés financiers et les politiques publiques. M. King a étudié la géologie et a obtenu un diplôme avec mention de l'université de Harvard. Il est également titulaire de diplômes supérieurs de l'école de droit de l'université de Pittsburgh et de l'U.S. Naval War College. Il possède des connaissances et une expertise approfondies en minéralogie, notamment en ce qui concerne les éléments des terres rares et les minéraux critiques, ainsi que les politiques gouvernementales. M. King a servi dans la marine américaine et a conseillé le ministère américain de la défense sur la politique énergétique nationale.

Jacques Arsenault, directeur de finances

Fondateur d'Arsenault Business Staging Group, inc., Jacques Arsenault occupe le poste de directeur de finances à Manganèse X Energy Corp., directeur de finances à Auxico Resources Canada, inc. et trésorier, directeur de finances et comptable chez Cogito Media Group, inc..

Il occupait auparavant le poste de président d'Arsenault Business Staging Group, inc., directeur de finances de Vanadium One Iron Corp., directeur de finances de Caldera Resources, inc., contrôleur financier d'Uni-Sélect, inc., contrôleur financier d'AES Data, inc., chef de la direction financière chez Forest Gate Resources, inc., chef de la direction de finances chez Numine Ressources Ltée., vice-président aux finances et à l'administration chez Magasins Trevi, inc., contrôleur financier chez Videotron LP et contrôleur financier chez Culinar, inc. .

Jacques Arsenault est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat de l'Université du Québec.

Michel Lebeuf Jr., Secrétaire corporatif

Michel Lebeuf, Jr. est associé au sein du groupe Droit des affaires du bureau de Montréal de Dunton Rainville. Il se spécialise dans le financement des valeurs mobilières et des entreprises, ainsi que dans les fusions et acquisitions de sociétés fermées et cotées en bourse. Maître Lebeuf possède une vaste expérience dans le conseil aux soumissionnaires et aux cibles dans le cadre de négociations de fusion et d'acquisition hostiles et contestées. Il a conseillé des souscripteurs et des émetteurs dans le cadre de nombreuses opérations de financement, notamment des introductions en bourse, des offres directes d'actions, des acquisitions, des investissements privés et des offres de droits,

principalement sur les bourses CSE et TSXV. Cette expérience s'étend à une variété de secteurs, y compris, principalement, l'exploitation minière, les télécommunications, la biotechnologie, l'immobilier (y compris les FPI), les produits structurés, le commerce de détail et les technologies financières.

Ordonnances de cessation d'activité des entreprises, faillites, pénalités et sanctions

Sauf tel que décrit ailleurs dans les présentes :

À la connaissance de la Société, sauf indication contraire dans les présentes, aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de la Société existant ou proposé n'est, ou au cours des dix années précédant la date des présentes n'a été, un administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de toute autre société qui, pendant que cette personne agissait à titre d'administrateur, de dirigeant, de promoteur ou d'autre membre de la direction de cette société, a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui a refusé à la société l'accès à toute exemption légale pour une période de plus de 30 jours consécutifs, a été déclarée en faillite ou a fait une cession volontaire de faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relatif à la faillite ou à l'insolvabilité ou a été soumis ou nommé pour détenir les actifs de cet administrateur, dirigeant ou promoteur.

Mark Billings et Jacques Arsenault, respectivement président du conseil et administrateur et directeur de finances de la Société, sont actuellement administrateur et directeur de finances de Manganèse X Energy Corp., respectivement (anciennement Sunset Cove Mining inc. (TSX-V : SSM) (« **Sunset Cove** »), qui a reçu une interdiction d'opérations sur valeurs (« **IOV** ») de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique (« **CVMCB** ») le 6 août 2015 en raison de l'incapacité de Sunset Cove de déposer ses états financiers annuels vérifiés, son rapport d'analyse et de gestion et certificats de son chef de la direction et de son directeur de finances avant la date limite de dépôt du 30 juillet 2015, tel que prescrit par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, en raison d'un manque de financement pour payer les coûts associés à la vérification. Cette IOV a été levée par la CVMCB le 1er juin 2016, car Sunset Cove a satisfait à toutes ses exigences d'information continue.

Le 28 janvier 2022, la société a déposé une demande auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes et a reçu une ordonnance d'interdiction d'opérations (« **IOV** ») imposée aux dirigeants et aux administrateurs de la société, les empêchant de négocier des titres de la société. L'IOV été levée le 24 février 2022 par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Le 30 janvier 2023, la société a déposé une demande auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes et a reçu une ordonnance d'interdiction d'opérations (« **IOV** ») imposée aux dirigeants et aux administrateurs de la société, les empêchant de négocier des titres de la société. L'IOV a été émise en raison de l'incapacité à déposer les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, y compris le rapport de gestion correspondant, et les attestations du directeur général et du directeur financier (collectivement, les "documents financiers annuels") à la date limite de dépôt du 30 janvier 2023 (la "date limite de dépôt"). L'IOV a été levée le 6 mars 2023 par l'AMF.

Michel Lebeuf Jr. a été nommé administrateur de Bitumen Capital Inc. (TSXV-BTM.H) (" Bitumen "), une société de capital de démarrage inscrite au tableau NEX de la Bourse de croissance TSX, lors de l'assemblée générale annuelle de Bitumen en février 2017, afin de satisfaire aux exigences de la Loi canadienne sur les sociétés par actions d'avoir au moins trois administrateurs au conseil. Le 8 mai 2017, Bitumen, n'ayant pas suffisamment de liquidités pour payer l'audit de ses états financiers annuels, n'a pas été en mesure de déposer à temps lesdits états financiers annuels audités et a reçu une interdiction d'opérations dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Michel Lebeuf était administrateur de l'entreprise lorsque l'IOV a été délivré à l'entreprise.

Pénalités ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de la Société, existant ou proposé, n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières concernant la négociation de valeurs mobilières, la promotion, la formation ou la gestion d'une société cotée en bourse, ou impliquant une fraude ou un vol.

Faillites personnelles

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de la Société, existant ou proposé, n'a, au cours des dix années précédant la date des présentes, été déclaré en faillite ou fait une cession volontaire de faillite, fait une proposition en vertu de quelque législation relative à la faillite ou à l'insolvabilité ou a fait l'objet ou engagé une procédure, un arrangement ou un compromis avec des créanciers ou a fait nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs de la Société sont tenus par la loi d'agir honnêtement et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et de divulguer tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient lors d'une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit divulguera son intérêt et s'abstiendra de voter sur cette question. Pour déterminer si la Société participera ou non à un projet ou à une opportunité, les administrateurs considéreront principalement le degré de risque auquel la Société peut être exposée et sa situation financière à ce moment-là.

À l'exception de ce qui est divulgué dans la présente Circulaire, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou potentiel entre la Société et ses promoteurs, administrateurs, dirigeants ou autres membres de la direction en raison de leurs intérêts commerciaux externes, sauf que certains des administrateurs, dirigeants, promoteurs et autres membres de la direction peuvent de temps à autre servir en tant qu'administrateurs, dirigeants, promoteurs et membres de la direction d'autres sociétés ouvertes, et par conséquent, il est possible qu'un conflit puisse survenir entre leurs fonctions d'administrateur, de dirigeant, de promoteur ou de membre de la direction de ces autres sociétés.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Lors de l'Assemblée, les Actionnaires seront invités à examiner et, s'ils le jugent opportun, à adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire (la « **Résolution relative au régime d'options d'achat d'actions** ») réapprouvant le régime d'options d'achat d'actions actuel de la Société (le « **Régime d'options d'achat d'actions** »).

Le Régime d'options d'achat d'actions de la Société a été adopté par le conseil le 10 février 2017. Le nombre maximal d'actions ordinaires de la Société réservées aux fins d'émission en vertu du Régime d'options d'achat d'actions est de 10 % des Actions ordinaires émises et en circulation sur une base « continue ».

Le Régime d'options d'achat d'actions est un régime d'options d'achat d'actions « en continue ». Conformément aux règles du Bourse des valeurs canadiennes, toutes les options, droits ou autres droits non attribués en vertu d'un accord de rémunération en titres qui n'a pas un nombre maximum fixe de titres pouvant être émis, tel que le Régime d'options d'achat d'actions, doit faire l'objet d'une nouvelle approbation, chaque année, par la majorité des administrateurs et des actionnaires d'une société.

Le Conseil estime que le Régime d'options d'achat d'actions offre aux participants un niveau concurrentiel et stable de rémunération à base d'actions. Le Régime d'options d'achat d'actions permet à la Société de recruter et de conserver du personnel clé et de fournir une motivation supplémentaire à ces personnes pour qu'elles fassent de leur mieux au nom de la Société.

La direction de la Société recommande aux Actionnaires de voter en faveur de la Résolution relative au Régime d'options d'achat d'actions. À moins que vous ne donniez d'autres instructions, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter POUR la Résolution relative au Régime d'options d'achat d'actions.

PARTIE III

DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Aux fins de la présente Déclaration de rémunération de la direction, un membre de la direction désigné (« MDD ») de la Société désigne chacune des personnes suivantes :

(a) un PDG de la Société, ou une personne ayant exercé des fonctions similaires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, quel que soit le montant de la rémunération ;

(b) un directeur financier de la société, ou une personne qui a exercé une fonction similaire au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, quel que soit le montant de la rémunération ;

(c) en ce qui concerne la société et ses filiales, le membre de la haute direction le mieux rémunéré, autre que les personnes identifiées aux paragraphes (a) et (b), à la fin du dernier exercice financier terminé dont la rémunération totale était supérieure à 150 000 \$, tel que déterminé conformément au paragraphe 1.3(5), pour cet exercice financier ; et

(d) chaque personne qui serait un membre de la haute direction visé à l'alinéa (c) ci-dessus si ce n'était du fait qu'elle n'était pas un membre de la haute direction de la Société ou qu'elle n'exerçait pas une fonction similaire à la fin de l'exercice en question.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société comptait quatre membres de la haute direction visés : Frederick Kozak, président et chef de la direction de la Société, Mark Billings, président du conseil d'administration de la Société, Pierre Gauthier, président émérite de la Société, et Jacques Arsenault, directeur financier de la Société.

La rémunération totale attribuée, payée ou gagnée par les membres de la haute direction de la société pour les trois derniers exercices de la société est présentée ci-dessous dans le tableau récapitulatif de la rémunération.

DISCUSSION ET ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

La Société ne dispose pas d'un comité de rémunération formel. Le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») discute et approuve de manière informelle la rémunération des MDD, veillant à ce que la rémunération totale versée à tous les MDD soit juste et raisonnable et conforme à la philosophie de rémunération de la Société.

La Société ne génère pas de flux de trésorerie d'exploitation et compte sur des financements par capitaux propres pour financer ses activités d'exploration et d'entreprise. Par conséquent, alors que la Société cherche à attirer, retenir et motiver des cadres supérieurs hautement qualifiés et expérimentés, elle doit en même temps tenir compte des circonstances actuelles du marché et du secteur, ainsi que de la liquidité et de la capacité de la Société à lever des capitaux supplémentaires.

Philosophie et objectifs de la rémunération des dirigeants

L'objectif principal de la Société est de créer de la valeur pour ses actionnaires. La philosophie de rémunération de la Société reflète cet objectif et repose sur les principes fondamentaux suivants :

- 1 *Les programmes de rémunération sont alignés sur les intérêts des actionnaires* - la Société aligne les objectifs des dirigeants sur la maximisation de la valeur actionnariale à long terme;
- 2 *Sensible à la performance* - la rémunération des membres de la haute direction doit être liée à la performance opérationnelle et boursière de la Société et fluctuer avec la performance; et
- 3 *Offrir une rémunération concurrentielle sur le marché pour attirer et retenir les talents* - le programme de rémunération doit offrir une rémunération concurrentielle sur le marché en termes de valeur et de structure, afin de retenir les employés existants qui performant selon leurs objectifs et d'attirer de nouvelles personnes du plus haut niveau.

La Société ne dispose pas d'un programme de rémunération formel avec des références définies; cependant, la Société dispose d'un programme informel conçu pour encourager, rémunérer et récompenser les employés sur la base de la performance individuelle et de l'entreprise, à court et à long terme, et pour aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts des actionnaires de la Société. Cet alignement des intérêts est atteint en offrant des incitatifs à long terme fondés sur des actions par l'octroi d'options d'achat d'actions, une composante importante de la rémunération des dirigeants (en supposant que la performance du cours des actions ordinaires de la Société à long terme est un indicateur important de performance à long terme).

Les objectifs du programme de rémunération pour la rémunération des hauts dirigeants visés découlent de la philosophie de rémunération susmentionnée et sont les suivants : attirer, motiver et retenir des hauts dirigeants hautement qualifiés et expérimentés; aligner les intérêts des hauts dirigeants avec les intérêts des actionnaires et avec l'exécution de la stratégie commerciale de la Société; et, de lier la rémunération directement aux mesures et aux récompenses basées sur la réalisation et le dépassement des attentes de performance.

Rémunération concurrentielle

La Société dépend de personnes possédant des compétences et des connaissances spécialisées en matière d'exploration et de développement de prospects miniers, de financement d'entreprise et de gestion. Par conséquent, la Société cherche à attirer, retenir et motiver des membres de la haute direction hautement qualifiés et expérimentés en leur offrant une rémunération concurrentielle. Le Conseil examine les données relatives aux niveaux de rémunération et aux programmes de diverses sociétés de taille similaire à la Société et opérant dans le secteur de l'exploration et du développement miniers. Le Conseil s'appuie également sur l'expérience de ses membres en tant que dirigeants et/ou administrateurs d'autres sociétés dans des secteurs d'activité similaires à ceux de la société pour évaluer les niveaux de rémunération. Ces autres sociétés sont identifiées ci-dessous sous la rubrique « Déclaration des pratiques de gouvernance d'entreprise ».

Le but de ce processus est de :

- comprendre la compétitivité des niveaux de rémunération actuels pour chaque poste de direction par rapport aux entreprises ayant des revenus et des caractéristiques commerciales similaires;
- identifier et comprendre tout écart pouvant exister entre les niveaux de rémunération réels et les niveaux de rémunération du marché; et
- établir un fondement pour l'élaboration d'ajustements salariaux et de rémunérations incitatives à court et à long terme.

Éléments de la rémunération des dirigeants

Une combinaison de rémunération fixe et variable est utilisée pour motiver les dirigeants à atteindre les objectifs globaux de l'entreprise. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, les trois composantes de base de la rémunération des dirigeants étaient :

- salaire de base;
- incitatifs annuels (bonus en espèces); et
- rémunérations à base d'options (rémunération à long terme).

Le salaire de base comprend la partie de la rémunération des dirigeants qui est fixe, tandis que les incitatifs annuels et la rémunération à base d'options représentent une rémunération « à risque » et peuvent donc être versées ou non au dirigeant respectif dépendant : (i) si le dirigeant est en mesure d'atteindre ou de dépasser ses attentes de rendement applicables; (ii) le rendement du marché des actions ordinaires de la Société; et, (iii) la liquidité de la Société et sa capacité à lever des capitaux supplémentaires dans l'environnement économique actuel.

Aucune formule spécifique n'a été élaborée pour attribuer une pondération spécifique à chacune de ces composantes. Au lieu, le Conseil examine chaque élément de la rémunération pour sa compétitivité face au marché, et il peut faire peser plus lourdement un élément particulier en fonction du rôle et des responsabilités du MDD au sein de la société. L'accent est mis sur le fait de rester compétitif sur le marché en ce qui concerne la « rémunération totale » par opposition à une composante individuelle de la rémunération des dirigeants.

Le Conseil examine et approuve chaque année la rémunération en espèces, le rendement et la rémunération globale de chaque MDD, avec les abstentions appropriées en cas de conflit, le cas échéant.

Salaires de base

Le Conseil d'administration approuve les échelles salariales des MDD. Les salaires de base sont fixés dans le but d'être compétitifs par rapport aux entreprises de taille comparable et au même stade de développement, permettant ainsi à la Société d'être compétitive et de conserver des cadres essentiels au succès à long terme de la Société. Pour déterminer le salaire de base d'un membre de la haute direction, le Conseil accorde une importance égale aux critères suivants :

- les responsabilités particulières liées au poste;
- les salaires payés par des entreprises comparables;
- le niveau d'expérience du membre de la haute direction; et
- son rendement global ou son rendement attendu (dans le cas d'un membre de la haute direction nouvellement embauché).

Le Conseil procède à une évaluation de ces critères et, en utilisant ces informations ainsi que des directives budgétaires et d'autres outils de planification et de prévision générés en interne, effectue une évaluation annuelle de la rémunération de tous les niveaux de rémunération des dirigeants et des employés. À ce jour, les données comparatives pour le groupe de référence de la Société ont été accumulées à l'interne, sans recours à des consultants indépendants externes ou à des spécialistes de la rémunération.

Pour les employés de la Société, la direction est chargée de préparer un processus d'évaluation individuelle pour chaque employé, puis de procéder à des évaluations annuelles. Le cadre d'évaluation est objectif là où un certain nombre de facteurs sont jugés pour chaque employé.

Incitatifs annuels (bonus en espèces)

Les membres de la haute direction sont admissibles à une prime discrétionnaire annuelle, payable en espèces. Le Conseil approuve ces incitatifs annuels et évalue la performance de chaque MDD actif et sa contribution respective au succès de la Société, et après avoir pris en compte la performance financière et opérationnelle de la Société, prend une décision.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le Conseil n'a versé aucune prime à aucun des MDD ou à d'autres employés compte tenu de la conjoncture économique et de la volonté de la Société de préserver son capital.

Rémunérations basées sur des options (rémunération à long terme)

La Société estime qu'il est important d'attribuer des options d'achat d'actions incitatives dans le cadre d'une rémunération globale. Encourager ses dirigeants et employés à devenir actionnaires de la Société est le meilleur moyen d'aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de la Société.

La participation au capital est réalisée par le biais du régime d'options d'achat d'actions de la Société (« **Régime d'options d'achat d'actions** »), qui est conçu pour donner à chaque détenteur d'options un intérêt à préserver et à maximiser la valeur actionnariale à long terme, pour permettre à la Société d'attirer et de retenir des personnes expérimentées et compétentes, et de récompenser les personnes pour leurs performances visées, actuelles et futures.

La Société tient compte des rémunérations par options d'achat d'actions lors de l'examen de la rémunération globale des dirigeants. Les options d'achat d'actions attribuées aux hauts dirigeants visés au cours du dernier exercice clos sont présentées ci-dessous sous la rubrique « *Rémunération de la haute direction - Tableau récapitulatif de la rémunération* ».

Rémunérations basées sur des options

Le Régime d'options d'achat d'actions de la Société prévoit l'octroi d'options d'achat d'actions aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés et consultants clés de la Société et de ses filiales dans le but de faire avancer les intérêts de la Société et ses actionnaires par la motivation, l'attraction et la rétention de ces personnes. Il est généralement reconnu que les régimes d'options d'achat d'actions contribuent à attirer, retenir et encourager ces personnes en raison de l'opportunité qui leur est offerte d'acquiescer une participation dans la Société.

La Société détermine les fourchettes d'attribution d'options d'achat d'actions pour chaque niveau de cadre dirigeant, les salariés clés auxquels elle recommande l'attribution d'options, et les modalités des options faisant partie de ces attributions, et fait des recommandations au Conseil en conséquence. Les attributions individuelles sont déterminées par une évaluation de la performance actuelle et future d'une personne, de son niveau de responsabilités et de l'importance du poste et de sa contribution à l'entreprise. Le nombre existant et les conditions des options en cours sont pris en compte lors de l'octroi de nouvelles options. Le prix d'exercice, la durée et les dispositions d'acquisition, le cas échéant, seront déterminés par les administrateurs de la Société, sous réserve des politiques applicables de la Bourse des valeurs canadiennes.

Tableau récapitulatif des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le dernier exercice de la Société, la Société comptait les MDD suivants, dont les noms et les postes occupés au sein de la Société sont indiqués dans le tableau récapitulatif de la rémunération ci-dessous.

La rémunération des MDD pour les trois derniers exercices de la Société est indiquée ci-dessous :

Nom et fonction principale	Année ⁽¹⁾	Rémunération par actions (\$)	Rémunération par options (\$)	Rémunération en vertu d'un plan d'incitation autre que d'actions (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
Frederick Kozak ⁽⁴⁾ Président, directeur général	2022	-	-	-	15 000 \$	15 000 \$
	2021	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-
Mark Billings ⁽⁵⁾ Président du conseil	2022	-	-	-	\$120,000	\$120,000
	2021	-	-	-	\$135,000	\$135,000
	2020	-	\$10,629	-	\$120,000	\$130,629
Pierre Gauthier ⁽⁶⁾ Président « émérite » du conseil	2022	-	-	-	\$240,000	\$240,000
	2021	-	-	-	\$240,000	\$240,000
	2020	-	-	-	\$90,000	\$90,000
Jacques Arsenault ⁽⁷⁾ Directeur de finances	2022	-	-	-	\$30,000	\$30,000
	2021	-	-	-	\$26,250	\$26,250
	2020	-	-	-	\$37,000	\$37,000

(1) Exercices clos le 30 septembre.

(2) Ces montants comprennent la rémunération annuelle du régime d'intéressement autre qu'en actions, tels que les primes et les montants discrétionnaires pour la fin de l'exercice.

(3) Ces montants comprennent toutes les rémunérations liées aux régimes à prestations ou à cotisations définies et incluent tous les frais de service et autres éléments compensatoires.

(4) M. Kozak a été nommé président et directeur général le 6 septembre 2022.

(5) M. Billings a été nommé président du conseil d'administration de la Société le 6 septembre 2022.

- (6) M. Gauthier a été nommé président « émérite » du conseil et administrateur de la Société le 6 septembre 2022.
- (7) M. Arsenault a été nommé directeur de finances de la Société le 10 février 2017.
- (8) M. Lebeuf a été nommé secrétaire corporatif de la Société le 1er mai 2017.

Régimes d'intéressement à long terme

Les rémunérations d'un régime d'intéressement à long terme (« **RILT** ») désignent « un régime offrant une rémunération destinée à motiver la performance sur une période supérieure à un exercice ». Les rémunérations RILT n'incluent pas les régimes d'options ou SAR ou les régimes de rémunération par le biais d'actions ou d'unités soumises à des restrictions de revente. Aucune rémunération RILT n'a été versée aux MDD au cours du dernier exercice clos.

Rémunérations impayées basées sur des options

Options d'actions

La Société dispose d'un régime d'options d'achat d'actions officiel, préalablement approuvé par les actionnaires de la Société. La Société n'a pas de rémunérations fondées sur des actions qui demeurent impayées. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, les options d'achat d'actions suivantes étaient en cours pour les hauts dirigeants visés :

Nom et fonction principale	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées
Frederick Kozak Président et directeur général	-	-	-	
Mark Billings Président du conseil	95 000	0,105 \$	15 septembre 2025	1 354 \$
	400 000	0,85 \$	19 avril 2027	74 782 \$
Pierre Gauthier Président « émérite » du conseil		-	-	-
Jacques Arsenault Directeur de finances	-	-	-	-

Options agrégées - Valeur acquise ou gagnée au cours du dernier exercice clos

Le tableau suivant présente les détails de la valeur des rémunérations à base d'options acquises ou acquises au cours du dernier exercice clos le 30 septembre 2022 :

Nom	Rémunérations à base d'options - Valeur acquise au cours de l'année (\$)	Rémunérations à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'année (\$)	Rémunération au titre du régime d'intéressement autre que des actions (\$)
Frederick Kozak Président et directeur général	-	S/O	S/O
Mark Billings Président du conseil	-	S/O	S/O
Pierre Gauthier Président « émérite » du conseil	-	S/O	S/O
Jacques Arsenault Directeur de finances	-	S/O	S/O

Régimes de retraite

La Société ne verse pas de prestations de retraite aux administrateurs ou aux dirigeants.

Cessation d'emploi, changements de responsabilité et contrats de travail

Il n'existe aucun contrat de travail entre la Société et les MDD.

La Société ne dispose pas de régimes ou d'arrangements concernant la rémunération de ses dirigeants qui résulteraient de la démission, du départ à la retraite ou de toute autre cessation d'emploi des membres de dirigeants au sein de la Société, ou d'un changement de contrôle de la Société ou d'un changement dans les responsabilités des dirigeants à la suite d'un changement de contrôle, lorsque, à l'égard d'un dirigeant, la valeur de cette rémunération dépasse 100 000 \$.

Rémunération des administrateurs

La Société ne verse aucune rémunération en espèces à aucun de ses administrateurs. La Société rémunère ses administrateurs au moyen de rémunérations par options. Les MDD ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire pour leur mandat d'administrateur.

Rémunérations impayées basées sur des options

Le tableau suivant présente pour chaque administrateur, à l'exception de ceux qui sont également des MDD de la Société, toutes les attributions en cours à la fin du dernier exercice clos le 30 septembre 2022, y compris les attributions attribuées avant le dernier exercice clos.

Nom	Rémunérations basées sur des options			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (#)	Prix d'exercice de l'option (\$)	Date d'expiration de l'option	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)
Kenneth "Buzz" West	-	-	-	-
Joseph Lau	-	-	-	-
Richard Boudreault	-	-	-	-
Melissa Sanderson	-	-	-	-
Byron King	-	-	-	-

Options agrégées - Valeur acquise ou gagnée au cours du dernier exercice clos

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur, à l'exception de ceux qui sont également des MDD de la Société, la valeur de toutes les attributions au titre du régime d'intéressement acquises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

Nom	Rémunérations à base d'options - Valeur acquise au cours de l'année (\$)	Rémunérations à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'année (\$)	Rémunération au titre du régime d'intéressement autre que des actions (\$)
Kenneth "Buzz" West	-	-	-
Joseph Lau	-	-	-
Richard Boudreault	-	-	-
Melissa Sanderson	-	-	-
Byron King	-	-	-

PRESTATIONS DU RÉGIME DE RETRAITE

La Société ne dispose pas d'un régime de retraite qui prévoit des paiements ou des avantages aux MDD au moment de la retraite ou à l'occasion de celle-ci.

BÉNÉFICES RÉSULTANT D'UN REMERCIEMENT OU D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société ne dispose d'aucun régime ou arrangement de rémunération à l'égard des Hauts dirigeants désignés qui découlent ou résulteront de la démission, de la retraite ou de toute autre cessation d'emploi d'un tel dirigeant auprès de la Société, d'un changement de contrôle de la Société ou d'un changement dans les responsabilités d'un Haut dirigeant désigné à la suite d'un changement de contrôle.

PARTIE IV COMITÉ D'AUDIT

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la charte du comité d'audit d'Auxico (le « Comité d'audit ») est joint en tant qu'Annexe A à la présente Circulaire.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Mark Billings	Non indépendant(1)	Compétences financières(2)
Joseph Lau	Indépendant(1)	Compétences financières(2)
Kenneth "Buzz" West	Indépendant(1)	Compétences financières(2)

NOTES :

- (1) Un membre d'un comité d'audit est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec la Société, qui pourrait, de l'avis du Conseil, entraver raisonnablement l'exercice de son jugement indépendant.
- (2) Un individu possède des compétences financières s'il a la capacité de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent une complexité de questions comptables, généralement comparable à l'ampleur et à la complexité des questions que l'on peut raisonnablement s'attendre à soulever par les États financiers de la Société.

M. Mark Billings, président de la Société, n'est pas « indépendant » au sens du Règlement 52-110 puisqu'il est un membre de la haute direction de la Société. M. Lau et M. West sont indépendants. La Société, en tant qu'« émetteur émergent », est dispensée des exigences de composition du Comité d'audit énoncées dans le Règlement 52-110, qui exigent que tous les membres du Comité d'audit soient indépendants.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des « compétences financières », telles que définies dans le Règlement 52-110, car tous les membres du Comité d'audit ont la capacité de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables, qui sont généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des questions dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient soulevées par les états financiers de la Société.

- **Mark Billings** - est titulaire d'un MBA de la Harvard Business School et il est analyste financier agréé. Il a été banquier d'investissement, ayant levé des centaines de millions de dollars pour des sociétés à petite capitalisation, dont plusieurs sociétés minières juniors. M. Billings a également fondé et géré des sociétés du secteur des ressources juniors, en plus d'être chef de la direction, directeur financier ou administrateur de plusieurs sociétés de ressources cotées en bourse au Canada et à l'étranger.
- **Kenneth "Buzz" West** - Ancien soldat et chef de Reuters, Moyen-Orient et Afrique, Buzz a passé les 25 dernières années en tant qu'entrepreneur dans les domaines des ressources naturelles, de la haute technologie et de la sécurité. Il a récemment pris la retraite en tant que président du groupe Kingswood Holdings Ltd, propriétaire de KW-Wealth, dont les actifs sous gestion s'élèvent à environ 7 milliards de livres sterling. Il possède une vaste expérience dans le domaine des services financiers. M. West a été le fondateur et le président d'Ashcourt Rowan plc, dont les actifs sous gestion s'élevaient à environ 6 milliards de livres sterling. M. West a également été président de la société d'expertise en sinistres GAB Robins, les faisant passer de la gestion rachat à la vente commerciale au groupe américain Crawford. Il a également été directeur non exécutif senior de la société de télécommunications norvégienne Norcon plc.
- **Joseph Lau** - M. Lau est le fondateur et président de Rockhound Limited, une société privée basée à Hong Kong qui a été créée en 2006 pour servir les secteurs des ressources minérales, de l'exploitation minière et de l'exploration. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Concordia et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa. Depuis son retour à Hong Kong en 1994, M. Lau a occupé des postes de cadre supérieur dans divers secteurs, notamment les services financiers, l'immobilier, les télécommunications et la bijouterie au détail. Il est membre de l'Institut de chimie du Canada et de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. M. Lau a précédemment été administrateur d'Auxico avant l'inscription de la Société à la Bourse des valeurs canadiennes en octobre 2017 et a été conseiller d'Auxico au cours des dernières années.

SUPERVISION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit n'a fait aucune recommandation de nommer ou de rémunérer un vérificateur externe que le Conseil d'administration a refusé d'adopter.

USAGE DE CERTAINES EXEMPTIONS

Depuis le début de son dernier exercice, Auxico ne s'est pas prévalu de l'exemption prévue à l'article 2.4 du Règlement 52-110 (Services *de minimis* non reliés à la vérification) ou d'une exemption de la partie 8 du Règlement 52-110.

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE PRÉ-APPROBATION

Le Comité d'audit n'a adopté aucune politique ou procédure particulière pour l'embauche de services autres que de vérification.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le tableau suivant répertorie par catégorie les honoraires facturés à ce jour par les vérificateurs externes d'Auxico pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Type d'honoraires	2018	2019	2020
Honoraires de vérification	19 000 \$	56 425,75 \$	90 642,50 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	23 000 \$	-	-
Honoraires pour services de taxation	-	-	-
Autres honoraires	-	-	-
Total	42 000 \$	56 425,75 \$	90 64,50 \$

Les « **honoraires de vérification** » sont les honoraires totaux payés pour la vérification des états financiers consolidés annuels et d'autres vérifications impliquant des dépôts légaux.

Les « **honoraires pour services liés à la vérification** » sont les honoraires totaux payés pour les services liés à la vérification, en particulier les honoraires de consultation liés aux normes comptables et d'information financière.

Les « **honoraires pour services fiscaux** » sont le total des honoraires payés pour le respect de la réglementation fiscale, des conseils fiscaux et des services de conseil et de planification fiscale pour la préparation des déclarations de revenus pour l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et les taxes de vente d'Auxico.

Les « **autres honoraires** » sont les honoraires totaux payés pour tous les services autres que ceux énumérés sous les honoraires de vérification, les honoraires pour les services liés à la vérification et les services fiscaux, et concernent principalement les honoraires de traduction et les services liés à un financement.

EXEMPTION POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS

À titre d'« émetteur émergent » en vertu du Règlement 52-110, Auxico bénéficie de la dispense prévue à l'article 6.1 de ce règlement.

PARTIE V **GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

La gouvernance d'entreprise concerne les activités du Conseil, dont les membres sont élus par les actionnaires et sont responsables devant eux, et prend en compte le rôle des membres individuels de la direction qui sont nommés par le Conseil et qui sont chargés de la gestion journalière de la Société. Le Conseil et la haute direction considèrent qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle au fonctionnement efficace et efficient de la Société.

L'instruction générale 58-201 *Lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise* (« **IG 58-201** ») établit des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise qui s'appliquent à toutes les entreprises publiques. La Société a revu ses propres pratiques de régie d'entreprise à la lumière de ces lignes directrices. Le Conseil est d'avis que l'approche générale de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, résumée ci-dessous, est appropriée et essentiellement conforme aux objectifs reflétés dans les lignes directrices pour une meilleure gouvernance d'entreprise au Canada adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Règlement 58-101 *sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « **Règlement 58-101** ») exige également que la Société divulgue annuellement dans sa circulaire d'information certaines informations concernant ses pratiques de gouvernance d'entreprise. En tant qu'« émetteur émergent », la Société est tenue de fournir ces informations conformément aux exigences de l'Annexe 58-101A2.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est actuellement composé de eight membres, dont cinq sont indépendants, à savoir Melissa Sanderson, Byron King, Richard Boudreault, Kenneth « Buzz » West et Joseph Lau. Frederick Kozak, Mark Billings et Pierre Gauthier ne sont pas considérés comme indépendants puisqu'ils agissent respectivement à titre de président et chef de la direction, président du conseil et président émérites du conseil de la Société.

MANDAT DU CONSEIL

Le mandat du conseil d'administration d'Auxico est de (a) s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction d'Auxico; (b) adopter un processus de planification stratégique qui tiendra compte des opportunités et des risques de l'activité d'Auxico; (c) identifier les principaux risques de l'activité d'Auxico et assurer la mise en œuvre de systèmes appropriés pour gérer ces risques; (d) planifier la succession (y compris la nomination, la formation et le suivi de la haute direction); (e) adopter une politique de communication; (f) les systèmes de contrôle interne et d'information de gestion; et (g) développer l'approche d'Auxico en matière de gouvernance d'entreprise, y compris l'élaboration d'un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise qui s'appliquent spécifiquement à la Société.

DIRECTION

Le tableau suivant présente les administrateurs, dirigeants et promoteurs proposés de la Société qui sont, ou ont été au cours des cinq dernières années, administrateurs, dirigeants ou promoteurs d'autres émetteurs assujettis :

Nom	Nom et juridiction des autres émetteurs assujettis	Nom de la Bourse ou Marché	Poste	De	À
Frederick Kozak	Arrow Exploration Corp. (formerly Front Range Resources Ltd.)	TSX-V	Haut dirigeant	28 septembre 2018	9 janvier 2019
	Appia Rare Earths & Uranium Corp.	CSE	Haut dirigeant	5 mars 2021	6 septembre 2022
Pierre Gauthier	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Mark Billings	St-Georges Eco-Mining Corp. (Quebec)	CSE	Administrateur, président du conseil et directeur de finances	Décembre 2009	Présent
	Fancamp Exploration Ltd. (British Columbia)	TSX-V	Administrateur	Août 2014	Présent
	Manganese X Energy Corp. (British Columbia)	TSX-V	Administrateur	Février 2015	Présent
	Kintavar Exploration Inc.	TSX-V	Administrateur	Mars 2017	Présent
	Golden Hope Mines Ltd.	TSX-V	Administrateur	Juin 2017	Présent
	Zeu Technologies Inc.	CSE	Administrateur	Décembre 2019	Présent
	Relevium Technologies	TSX-V	Directeur de finances	Novembre 2019	Présent
	EDM Resources Inc.	TSX-V	Administrateur	Octobre 2021	Présent
Jacques Arsenaault	Vanadium One Energy Corp. (Ontario)	TSX-V	Directeur de finances	Octobre 2016	Janvier 2020
	Manganese X Energy Corp. (formerly Sunset)	TSX-V	Directeur de finances	Octobre 2016	Septembre, 2020
Richard Boudreault	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Michel Lebeuf Jr.	Tantalex Resources Corporation (British Columbia)	CSE	Administrateur et secrétaire corporatif	Novembre 2015	Présent

	Tarku Resources Ltd.	CSE	Secrétaire corporatif	1 ^{er} mars 2023	Présent
	27 Red Capital Inc.	N/A	Directeur de finances et administrateur	12 septembre 2017	Présent
	4 Touchdowns Capital Inc.	N/A	Directeur de finances et administrateur	13 septembre 2017	Présent
	Pushfor Tech Inc.	CSE	Administrateur	31 mars 2021	30 décembre 2022
	Founders Metals Inc. (formerly, Avalon Works Corp.)	TSXV	Administrateur	11 novembre 2018	Présent
	Avila Energy Corporation	CSE	Administrateur	16 mars 2018	Présent
	Fairchild Gold Corp.	TSX-V	Haut dirigeant	13 juin 2022	Présent
	Global Hemp Group Inc.	CSE	Administrateur	21 mai 2020	Octobre 2022
Kenneth “Buzz” West	Kingswood Holdings Ltd	U.K. AIM Market	Chairman	2016	July 2021
Joseph Lau	Stock #: 8405 Hang Chi Holdings Limited	HKSE	Administrateur	2017	Présent
Melissa Sanderson	American Rare Earths, Australia	ASX, OTC	Administrateur	Juin 2020	Présent
Byron King	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Le Conseil n'a pas de politique de gouvernance concernant l'orientation et la formation continue des administrateurs.

CONDUITE COMMERCIALE ÉTHIQUE

Le Conseil s'attend à ce que la direction exploite les activités de la Société d'une manière qui augmente la valeur pour les actionnaires et qui soit conforme au plus haut niveau d'intégrité.

Le Conseil a constaté que les obligations fiduciaires imposées à chaque administrateur par la législation régissant les sociétés de la Société et les lois applicables étaient suffisantes pour garantir que le Conseil agisse dans le meilleur intérêt de la Société et de ses Actionnaires.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs d'Auxico sont responsables de la sélection des candidats au Conseil.

ÉVALUATIONS

Les compétences et les connaissances du Conseil d'administration dans son ensemble sont telles qu'aucun processus formel de formation continue n'est actuellement jugé nécessaire. Le Conseil est composé de personnes d'horizons divers, qui ont, à la fois collectivement et individuellement, une vaste expérience dans l'opération et la gestion d'entreprises publiques. Auxico n'a pas de politique formelle concernant l'évaluation des membres du Conseil, sauf pour se conformer aux dispositions de la *Politique 3.1 - Administrateurs, dirigeants, autres initiés et personnel et Gouvernance d'entreprise* de la Bourse.

COMITÉS DU CONSEIL

À l'heure actuelle, le Conseil a nommé un comité d'audit et un comité de rémunération. Voir Annexe A « Charte du Comité d'audit ».

RÉNUMÉRATION

Auxico n'a pas de politique formelle concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration.

PARTIE VI **INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET DES AUTRES DANS LES TRANSACTIONS** **IMPORTANTES**

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente Circulaire, la Société n'a connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, par le biais de la propriété effective de titres ou autrement, d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction, d'une personne ou est connue par la Société comme propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires de la Société ou de tout associé ou membre du groupe des personnes ou sociétés susmentionnées, dans toute opération ou dans toute opération proposée au cours des trois années précédant la date de la Circulaire, qui a eu une incidence importante ou devrait raisonnablement avoir une incidence importante sur la Société.

PARTIE VII **AUTRES SUJETS**

La direction d'Auxico n'a connaissance d'aucune autre question devant être soumise à l'Assemblée autre que les questions mentionnées dans l'Avis de convocation. Si des questions qui ne sont pas adéquatement connues à présent sont soumises à l'Assemblée, l'acte de procuration ci-joint fera l'objet d'un vote sur ces questions, conformément au meilleur jugement de la personne qui y vote.

Les Actionnaires ayant le droit de vote à la prochaine assemblée générale annuelle d'Auxico qui souhaitent soumettre une proposition concernant toute question à débattre au cours de cette assemblée, doivent soumettre leurs propositions au Registraire et agent de transfert d'Auxico, Computershare Investor Services inc., au plus tard le 10 avril 2023.

Il n'y a pas d'autres faits importants que ceux divulgués dans la présente Circulaire.

PARTIE VIII
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Des renseignements supplémentaires concernant Auxico, y compris ses états financiers consolidés intermédiaires et annuels et le rapport de gestion connexe, sont disponibles sur le Système électronique d'analyse et de recherche de documents (SEDAR) accessible à l'adresse www.sedar.com.

Les administrateurs d'Auxico ont approuvé le contenu et l'envoi de cette Circulaire.

FAIT à Montréal, Québec, le 13 mars 2023

(s) Mark Billings
Président du conseil d'administration

ANNEXE B



RAPPORTS SUR LE CHANGEMENT D'AUDITEUR

AUXICO RESOURCES CANADA INC.

CHANGE OF AUDITOR NOTICE

TO: AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
ALBERTA SECURITIES COMMISSION
BRITISH COLUMBIA SECURITIES COMMISSION
ONTARIO SECURITIES COMMISSION

AND TO: BDO CANADA LLP, CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
GUIMOND LAVALLÉE INC., CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

Auxico Resources Canada Inc. (the “**Corporation**”) gives the following notice in accordance with section 4.11 of *National Instrument 51-102 Continuous Disclosure Obligations* (“**NI 51-102**”):

1. Guimond Lavallée Inc., a corporation of Chartered Professional Accountants has resigned as auditor of the Corporation effective March 9, 2022.
2. The resignation of Guimond Lavallée Inc., a corporation of Chartered Professional Accountants as auditor of the Corporation and the decision to appoint BDO Canada LLP, Chartered Professional Accountants as successor auditor have been considered and recommended by the Audit Committee of the Board of Directors and considered and approved by the Board of Directors of the Corporation.
3. The auditor’s report of Guimond Lavallée Inc., a corporation of Chartered Professional Accountants, on the Corporation’s consolidated financial statements for the fiscal year ended September 30, 2021 did not express a modified opinion.
4. There are no reportable events as such term is defined in NI 51-102.

Dated August 29, 2022

AUXICO RESOURCES CANADA INC.



per: _____

Mark Billings
President

August 29, 2022

Autorité des Marchés financiers
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Ontario Securities Commission

Dear Sirs / Mesdames,

Subject: Auxico Resources Canada Inc.
Change of Auditor Notice dated August 29, 2022

Pursuant to National Instrument 51-102 (Part 4.11), we have read the above-noted Change of Auditor Notice and confirm our agreement with the information contained in the Notice pertaining to our firm.

We agree with the statements in the Change of Auditor Notice dated August 29, 2022.

Sincerely,

Guimond Lavallée Inc.

Chartered Professional Accountants Corporation
Brossard, Canada

c.c. The Board of Directors of Auxico Resources Canada Inc.
Jacques Arsenault, Chief Financial Officer of Auxico Resources Canada Inc.



Tél. : (514) 931-0841
Télec. : (514) 931-9491
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
1000, rue De la Gauchetière ouest, bureau 200
Montréal, Québec H3B 4W5

August 29, 2022

Autorité des Marchés financiers
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission
Ontario Securities Commission

Dear Sirs / Mesdames,

**Subject: Auxico Resources Canada Inc. (the "Corporation")
Change of Auditor Notice dated August 29, 2022**

We acknowledge receipt of a Notice of Change of Auditor (the "Notice") dated August 29, 2022 delivered to us by the Corporation in respect of the change of auditor of the Corporation.

Based on our knowledge, as of the date thereof, we agree with the statements made in the Notice as it pertains to our firm.

Yours very truly,

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP ¹

¹ CPA Auditor, CPA Permit N° A122867

CC. The Board of Directors of Auxico Resources Canada Inc.
Jacques Arsenault, Chief Financial Officer of Auxico Resources Canada Inc.

ANNEXE B

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT



1. Mandat

Le Comité d'audit sera chargé de gérer, au nom des actionnaires de la Société, la relation entre la Société et les vérificateurs externes. En particulier, le Comité d'audit sera responsable des questions énoncées dans la présente Charte, qui comprennent :

- (a) superviser le travail des vérificateurs externes engagés dans le but de préparer ou de publier un rapport de vérification ou des travaux connexes;
- (b) recommander au Conseil d'administration la nomination et la rémunération des vérificateurs externes;
- (c) examiner les problèmes importants de comptabilité et de déclaration;
- (d) examiner les états financiers de la Société, le rapport d'analyse et de gestion et les communiqués de presse sur les résultats, avant que la Société ne divulgue publiquement cette information;
- (e) se concentrer sur des domaines de jugement tels que ceux impliquant des évaluations d'actifs et de passifs;
- (f) tenir compte du traitement par la direction des ajustements de vérification proposés identifiés par les vérificateurs externes;
- (g) être convaincu que toutes les questions de conformité réglementaire ont été prises en compte dans la préparation des états financiers de la Société;
- (h) établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification; et
- (i) évaluer si la direction donne le ton approprié en communiquant l'importance du contrôle interne et en veillant à ce que tous les individus comprennent leurs rôles et responsabilités.

2. Composition du Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit sera composé au minimum du nombre d'administrateurs requis pour satisfaire aux exigences de composition d'un comité d'audit du Règlement 52-110, tel que modifié de temps à autre. Chaque membre sera un administrateur de la Société.

Indépendance

Le Comité d'audit sera composé d'un certain nombre d'administrateurs indépendants requis pour permettre à la Société de satisfaire :

- (a) les exigences relatives à la composition du Comité d'audit par des administrateurs indépendants exigées par le Règlement 52-110, tel que modifié de temps à autre, et
- (b) les exigences relatives aux administrateurs indépendants de la bourse sur laquelle les actions de la Société sont négociées de temps à autre.

Présidence

Le Comité d'audit choisit parmi ses membres un président. La description de poste du président est jointe en tant que Pièce 1 ci-jointe.

Expertise des membres du Comité d'audit

Chaque membre du Comité d'audit doit avoir des compétences financières. Des compétences financières signifient la capacité de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui représentent une ampleur et un niveau de complexité de questions comptables, qui sont généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des questions que l'on peut raisonnablement s'attendre à soulever par les états financiers de la Société.

Expert financier

La Société s'efforcera d'inclure un expert financier au sein du Comité d'audit. Un expert financier du Comité d'audit signifie une personne ayant : (i) une compréhension des états financiers et des principes comptables; (ii) la capacité d'apprécier l'application générale de ces principes comptables dans le cadre de la comptabilisation des estimations, des charges à payer et des réserves; (iii) de l'expérience dans la préparation, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité similaires à ceux des états de la Société; (iv) une compréhension des contrôles internes; et (v) une compréhension des fonctions d'un comité d'audit.

3. Réunions du comité d'audit

Le Comité d'audit doit se réunir selon un calendrier établi chaque année par le Conseil d'administration, et à d'autres moments que le Comité d'audit pourra déterminer. Le quorum pour la conduite des affaires à toute réunion du Comité d'audit est la majorité des membres. Au moins deux fois par année, le Comité d'audit doit rencontrer séparément le chef de la direction financière de la Société et les vérificateurs externes.

4. Responsabilités du Comité d'audit

Le Comité d'audit sera chargé de gérer, au nom des actionnaires de la Société, la relation entre la Société et les vérificateurs externes. En particulier, le Comité d'audit a les responsabilités suivantes :

Vérificateurs externes

- (a) le Comité d'audit doit recommander au Conseil d'administration :
 - (i) les vérificateurs externes à nommer dans le but de préparer ou de publier un rapport de vérification ou de fournir d'autres services de vérification ou d'examen pour la Société; et
 - (ii) la rémunération des vérificateurs externes;
- (b) le Comité d'audit doit être directement responsable de la supervision du travail des vérificateurs externes engagés dans le but de préparer ou de publier un rapport de vérification ou d'effectuer d'autres vérifications, examiner ou attester les services rendus à la Société, y compris la résolution des désaccords entre la direction et les vérificateurs externes concernant l'information financière;
- (c) en ce qui concerne les services autres que ceux de vérification :

- (i) le Comité d’audit doit approuver au préalable tous les services non liés à la vérification fournis à la Société ou à ses filiales par ses vérificateurs externes ou les vérificateurs externes des filiales de la Société, à l’exception des services de planification fiscale et de soutien aux transactions d’un montant n’excédant pas 15 000 \$, pour chaque service au cours d’un exercice financier; et
 - (ii) le Comité d’audit doit approuver au préalable tous les services autres que les services de vérification fournis à la Société ou à ses filiales par ses vérificateurs externes ou les vérificateurs externes des filiales de la Société, à l’exception des services *de minimis* non reliés à la vérification, tels que définis dans la loi applicable.
- (d) le Comité d’audit doit également :
- (i) examiner la portée et l’approche de la vérification proposées par les vérificateurs;
 - (ii) examiner la performance des vérificateurs; et
 - (iii) examiner et confirmer l’indépendance des vérificateurs en obtenant des déclarations des vérificateurs sur les relations entre les vérificateurs et la Société, y compris les services non liés à la vérification, et discuter des relations avec les vérificateurs;

Problèmes de comptabilité

- (e) le Comité d’audit doit :
- (i) examiner les questions importantes de comptabilité et de rapport, y compris les récentes déclarations professionnelles et réglementaires, et comprendre leur impact sur les états financiers; et,
 - (ii) interroger la direction et les vérificateurs externes sur les risques et vulnérabilités importants et sur les stratégies visant à minimiser ces risques.

États financiers, rapport d’analyse et de gestion et communiqués de presse

- (f) le Comité d’audit doit :
- (i) examiner les états financiers de la Société, le rapport d’analyse et de gestion et les communiqués de presse sur les résultats, avant que la Société ne divulgue publiquement cette information;
 - (ii) lors de l’examen des états financiers annuels, déterminer s’ils sont complets et cohérents avec les informations connues des membres du Comité, et évaluer si les états financiers reflètent des principes comptables appropriés;
 - (iii) prêter une attention particulière aux transactions complexes et/ou inhabituelles, telles que les frais de restructuration et les informations sur les dérivés;
 - (iv) se concentrer sur les domaines de jugement tels que ceux impliquant l’évaluation des actifs et des passifs, y compris, par exemple, la comptabilisation et la divulgation des pertes sur prêts, la garantie, la responsabilité professionnelle, les provisions pour litiges et autres engagements et contingences;
 - (v) examiner la façon dont la direction traite les ajustements de vérification proposés, identifiés par les vérificateurs externes;
 - (vi) s’assurer que les vérificateurs externes communiquent au Comité certaines questions requises;
 - (vii) être convaincu que des procédures adéquates sont en place pour l’examen de la divulgation par la Société des informations financières extraites ou dérivées des états financiers de la Société, autre que la

- divulgarion visée au paragraphe (f)(i) (ci-dessus), et doit évaluer périodiquement l'adéquation de ces procédures;
- (viii) être informé de la façon dont la direction élabore et résume les informations financières trimestrielles, la mesure par laquelle les vérificateurs externes examinent les informations financières trimestrielles, et si cet examen est effectué avant ou après la publication;
 - (ix) rencontrer la direction, soit par téléphone, soit en personne pour examiner les états financiers intermédiaires;
 - (x) pour se faire une idée de l'équité des déclarations intermédiaires et des informations fournies, le Comité d'audit doit obtenir des explications de la direction si :
 - (a) les résultats financiers réels pour le trimestre ou la période intermédiaire diffèrent considérablement des résultats budgétisés ou projetés;
 - (b) les changements dans les ratios financiers et les relations dans les états financiers intermédiaires sont conformes aux changements dans les opérations et les pratiques de financement de la Société;
 - (c) les principes comptables généralement reconnus ont été appliqués de manière cohérente;
 - (d) il y a des changements réels ou proposés dans les pratiques comptables ou d'information financière;
 - (e) il y a des événements ou des transactions significatifs ou inhabituels;
 - (f) les contrôles financiers et opérationnels de la Société fonctionnent efficacement;
 - (g) la Société s'est conformée aux modalités des conventions de prêt ou des contrats de garantie; et
 - (h) les états financiers intermédiaires contiennent des informations adéquates et appropriées;

Conformité aux lois et règlements

- (g) le Comité d'audit doit :
 - (h) obtenir périodiquement des mises à jour de la direction concernant la conformité;
- (iii) être convaincu que toutes les questions de conformité réglementaire ont été prises en compte dans la préparation des états financiers;
- (iv) examiner les conclusions de tout examen effectué par des organismes de réglementation, tels que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario; et
- (v) examiner, avec les conseillers juridiques de la Société, toute question juridique qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société;

Plaintes des employés

- (i) le Comité d'audit doit établir des procédures pour :
 - (j) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification; et
 - (iii) la soumission confidentielle et anonyme par les employés de la Société de préoccupations concernant des questions de comptabilité ou de vérification douteuses;

Autres responsabilités

- (i) le Comité d'audit doit :
- (j) examiner et approuver les politiques d'embauche de la Société pour les employés et les anciens employés des vérificateurs externes actuels et anciens de la Société;
- (iii) évaluer si la direction donne le ton approprié en communiquant l'importance du contrôle interne et en veillant à ce que tous les individus comprennent leurs rôles et responsabilités;
- (iv) se concentrer sur la mesure par laquelle les vérificateurs internes et externes examinent les systèmes et applications informatiques, la sécurité de ces systèmes et applications, et le plan d'urgence pour le traitement des informations financières en cas de panne des systèmes;
- (v) comprendre si les recommandations de contrôle interne formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre par la direction;
- (vi) examiner et réévaluer périodiquement la pertinence de la présente Charte et recommander tout changement proposé au Comité de gouvernance d'entreprise et des candidatures ainsi qu'au Conseil pour approbation;
- (vii) examiner et, s'il le juge approprié, approuver les demandes de remboursement de dépenses qui sont soumises par le chef de la direction ou le chef de la direction financière à la Société pour paiement;
- (viii) aider le Conseil à identifier les principaux risques des activités de la Société et, avec la direction, établir des systèmes et des procédures pour s'assurer que ces risques sont surveillés; et
- (ix) s'acquitter d'autres fonctions ou responsabilités expressément déléguées au Comité d'audit par le Conseil.

5. Autorité du Comité d'audit

Le Comité d'audit a le pouvoir de :

- (a) embaucher un avocat indépendant et d'autres conseillers qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions;
- (b) fixer et payer la rémunération de tout conseiller employé par le Comité d'audit; et
- (c) communiquer directement avec les vérificateurs internes et externes.



201 rue Notre Dame Ouest, bureau # 500
Montréal QC, CANADA H2Y 1T4

Frederick Kozak, Président et directeur général
fk@auxicoresources.com

Mark Billings, Président du conseil d'administration
mb@auxicoresources.com